

PROPOSITION DE PROJET

1. **Titre du projet : Mise en œuvre des plans d'action nord-américains visant à stimuler la production et le commerce durables, légaux et traçables d'espèces de requins, de tortues et de tarentules, et d'essences de bois d'œuvre prioritaires visées à l'annexe II de la CITES**
2. **Budget biennal : 800 000 \$CAN**
3. **Bref énoncé du besoin défini (incluant la situation actuelle), de l'objectif du projet et des résultats visés (d'ici juin 2019) :**
 Il s'agit d'un suivi du projet élaboré dans le cadre du volet « Croissance verte » du Plan opérationnel pour 2015 et 2016, qui s'intitulait Renforcement de la conservation et de la production durable d'espèces nord-américaines prioritaires visées à l'annexe II de la CITES, désignait 56 espèces prioritaires dans cinq groupes — perroquets, requins, tarentules, tortues et bois — et a donné lieu à une série de plans d'action SMART priorisés pour chacune (incluant une estimation des coûts approximatifs). Le projet proposé vise à mettre en œuvre les plans d'action trilatéraux les plus pertinents (en mettant l'accent sur ceux qui sont vraiment prioritaires), et à contribuer ainsi (à long terme) à la production légale, durable et traçable de groupes d'espèces prioritaires. La mise en œuvre de ces plans d'action mettra l'accent sur les possibilités les plus pertinentes pour les gouvernements nationaux, mais ils nécessiteront la participation d'une grande variété d'intervenants — gouvernements étatiques et provinciaux et administrations locales.

4. Choisissez la(les) priorité(s) stratégique(s) associée(s) au projet :

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires
<input type="checkbox"/> Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <input checked="" type="checkbox"/> Croissance verte <input type="checkbox"/> Collectivités et écosystèmes durables	<input checked="" type="checkbox"/> Commerce et environnement (p. ex., environnement et innovations; mouvement des biens et services écologiques) <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de méthane <input type="checkbox"/> Réduction et récupération des déchets alimentaires <input type="checkbox"/> Inventaire des émissions de carbone noir <input checked="" type="checkbox"/> Espèces et écosystèmes prioritaires (p. ex., espèces exotiques envahissantes transfrontalières) <input checked="" type="checkbox"/> Santé des océans (p. ex., déchets marins; acidification des océans; aires marines protégées) <input type="checkbox"/> Systèmes de surveillance syndromique <input type="checkbox"/> Zones de contrôle des émissions (ZCE) au Mexique <input checked="" type="checkbox"/> Études de cas sur les CET

5. Expliquez de quelle façon le projet peut avoir plus d'impact à l'échelle trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Les plans d'action élaborés dans le cadre du projet précédent intéressent les trois pays et portent sur les principaux défis que doit relever l'Amérique du Nord pour mettre en œuvre la CITES. La supervision de la CCE tout au long de ce processus a vraiment permis de dresser la liste des espèces prioritaires et de coordonner les activités des consultants et les ateliers qui ont généré cette liste, et les plans d'action à mettre en œuvre dans le cadre de ce nouveau projet. Compte tenu de son expérience et de son rôle dans le cadre du projet, la CCE est l'intervenant idéal pour coordonner le prochain « volume » de cette initiative régionale.

6. Décrivez de quelle façon le projet pourrait exploiter ou promouvoir le lien entre les écosystèmes, la création d'emplois, les impacts selon le sexe et la création de revenus :

L'annexe II de la CITES propose un moyen d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages grâce à la durabilité, à la légalité et à la traçabilité du commerce de ces espèces. Plus précisément, les plans d'action à mettre en œuvre permettront d'offrir des incitatifs (économiques) aux collectivités locales et aux autres acteurs pertinents de la chaîne de valeur.

7. Énumérez les objectifs à viser et les activités à entreprendre pour obtenir des résultats mesurables :

Objectifs (doivent être SMART ¹)	Principales activités permettant d'atteindre les objectifs (d'ici le 30 juin 2019)	Résultats mesurables
1. Appuyer la collaboration régionale visant à garantir la mise en œuvre des plans d'action hautement prioritaires qui préconisent le commerce durable et traçable et la conservation des espèces prioritaires visées à l'annexe II de la CITES.	1.1. Créer un groupe de travail trinationale chargé du suivi. 1.2. Établir une stratégie de financement pour tous les plans d'action pertinents.	1.1. Élaboration d'une stratégie de sensibilisation et lancement du site Web du projet, en vue de communiquer de l'information sur les objectifs du projet, les activités planifiées, les possibilités de partenariat et de mobilisation des collectivités et les progrès réalisés. Le site Web inclura aussi la notification des réunions de spécialistes et les répertoires de centres de liaison, d'intervenants et des spécialistes pertinents. 1.2. La stratégie de financement est en place.
2. Garantir une conservation à long terme grâce à la gestion, à l'utilisation et au commerce durables et licites des groupes prioritaires en Amérique du Nord, en s'appuyant sur les	2.1. Promouvoir la production des connaissances nécessaires pour renforcer et améliorer les avis de commerce non préjudiciable (ACNP). 2.2. Mettre en œuvre tous les plans d'action liés à la conservation in situ et ex situ des groupes prioritaires.	2.1. Protocoles d'ACNP publiés dans divers formats : applications, documents imprimés, etc. 2.2. Initiatives de conservation in situ et ex situ mises en œuvre. 2.3. Chaînes commerciales et principaux

¹ SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.

connaissances scientifiques les plus fiables et sur une analyse améliorée des données.	2.3. Préparer une analyse détaillée de la chaîne commerciale (de la récolte au marché) pour les quatre groupes prioritaires, et définir les aspects à améliorer tout au long de cette analyse.	intervenants définis et décrits clairement, et aspects à améliorer mis en lumière tout au long de l'analyse.
3. Fournir aux agents d'application de la loi l'information et les ressources dont ils ont besoin pour définir les groupes prioritaires et faire appliquer les lois qui les régissent.	3.1. Organiser des ateliers de formation trinationaux à propos des quatre groupes mentionnés dans les plans d'action des projets précédents. 3.2. Élaborer un programme de formation au terme de ces ateliers, afin de pouvoir offrir un soutien continu aux nouveaux agents. 3.3. Élaborer des documents d'identification à jour pour les groupes prioritaires qui en ont le plus besoin. 3.4. Mettre en œuvre des plans d'action pertinents à l'échelle trinationale visant à améliorer la sensibilisation.	3.1. Agents d'application de la loi formés dans la région 3.2. Programme de formation élaboré 3.3. Guides d'identification élaborés ou améliorés à partir des outils d'identification existants 3.4. Campagnes de sensibilisation lancées, incluant une trousse à outils sur la sensibilisation du public pour cinq groupes, afin d'expliquer les impacts de la récolte et du commerce illicites sur la conservation des espèces

8. Décrivez la façon dont le projet complète les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ce projet définira la norme de collaboration trinationale pour les listes actuelles et futures d'espèces nord-américaines visées par la CITES, en renforçant les trois piliers des dispositions de la CITES pour l'annexe II : durabilité, légalité et traçabilité. En outre, il complète la mise en œuvre des priorités de la *Convention sur la diversité biologique* pour ce qui est de l'intégration de la biodiversité, en particulier dans les secteurs des pêches et de la foresterie.

9. Décrivez les possibilités d'inclusion des connaissances écologiques traditionnelles (CET), le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

Les plans d'action s'inspirent d'éléments basés sur des CET (chaque fois que c'est pertinent), en particulier de ceux qui visent à améliorer la durabilité et l'accès équitable, et à faire partager les avantages à tous les intervenants de la chaîne de valeur. En fait, la plupart des plans d'action, surtout ceux qui sont liés à l'objectif 1 susmentionné, seront mis en œuvre dans l'esprit des dispositions de la CITES comme la Résolution Conf. 16.6 (La CITES et les moyens d'existence) et la Résolution Conf. 16.7 (Avis de commerce non préjudiciable).

10. Décrivez les possibilités de faire participer les jeunes, le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

Compte tenu de la concentration d'expertise et d'intérêt au sein des collectivités locales, le projet cherchera à former des partenariats avec un maximum de trois universités pour mettre en œuvre les plans d'action. Cela pourrait inclure la désignation de jeunes représentants pertinents, qu'on invitera à participer à tous les ateliers qui seront créés dans le cadre du projet (en tenant également compte des lignes directrices de la CITES sur la « mobilisation de la jeunesse » (Résolution Conf. 17.5).

11. Énumérez les cas de participation significative d'autres paliers de gouvernement/d'administration, de groupes autochtones, de collectivités locales, de spécialistes, de membres de la société civile et d'autres intervenants, le cas échéant :

- Autorités nord-américaines dans le cadre de la CITES, et autorités régionales en matière de pêches et de foresterie.
- Intervenants des chaînes de valeur associées aux espèces prioritaires (qui varient d'un cas à l'autre), qui incluent (sans s'y limiter) les collectivités locales, les producteurs, les consommateurs, les chercheurs pertinents, etc.

12. Désignez, dans chaque pays, les membres des comités pertinents et leur organisme fédéral qui s'engagent à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre s'il est approuvé :

Canada	- Environnement et Changement climatique Canada – Autorité canadienne de gestion de la CITES : Carolina Cáceres, carolina.caceres@canada.ca
Mexique	- <i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad</i> (autorité scientifique mexicaine pour la CITES) : Paola Mosig Reidl, pmosig@conabio.gob.mx , et María Isabel Camarena Osorno, icamarena@conabio.gob.mx - <i>Procuraduría Federal para la Protección al Ambiente</i> (Profepa) (Mexican CITES enforcement authority): Francisco Navarrete Estrada, fnavarrete@profepa.gob.mx - <i>Dirección General de Vida Silvestre</i> (DGVS) (autorité mexicaine de gestion de la CITES) : José Luis Pedro Funes Izaguirre, josel.funes@semarnat.gob.mx
États-Unis	- <i>US Fish and Wildlife Service</i> (USFWS, Service des pêches et de la faune) : Craig Hoover (autorité de gestion), craig_hoover@fws.gov , et Rosemarie Gnam (autorité scientifique), Rosemarie_Gnam@fws.gov